

Légalement convoqué le 28 janvier 2025, le conseil communautaire s'est réuni le lundi 3 février 2025 à 20h00 au Val Saint-Germain, sous la présidence de M. Rémi BOYER, Président.

N° de délibération	OBJET	VOTES
DCC2025/001	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 16 décembre 2024	Approuvé à l'unanimité
DCC2025/002	FINANCES : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2025 pour la réhabilitation du gymnase Michel Audiard	Approuvé à l'unanimité
DCC2025/003	FINANCES : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 pour l'opération de réfection du gymnase des Closeaux situé à Saint-Chéron.	Approuvé à l'unanimité
DCC2025/004	FINANCES : Taxes sur l'électricité – Fixation du montant du reversement 2024	Approuvé à l'unanimité
DCC2025/005	FINANCES : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2025 à l'association du personnel « La parenthèse and co »	Approuvé à l'unanimité
DCC2025/006	MUTUALISATION : Approbation de l'avenant n°4 à la convention cadre du service commun d'Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols	Approuvé à l'unanimité
DCC2025/007	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Signature d'une convention de partenariat pour favoriser le développement économique du territoire de la CCDH avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne	Approuvé à l'unanimité
DCC2025/008	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Remplacement d'un élu dans des commissions et organismes extérieurs	Approuvé à l'unanimité
DCC2025/009	TRAVAUX : Approbation d'un avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réhabilitation du parc des sports Jubé de la Pérelle conclue avec la ville de Dourdan	Approuvé à la majorité 28 voix pour 4 abstentions : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN, Chribelle BILO
DCC2025/010	RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du tableau des effectifs au 10 février 2025	Approuvé à l'unanimité
DCC2025/011	RESSOURCES HUMAINES : Rémunération des adjoints techniques territoriaux recrutés dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité	Approuvé à l'unanimité
DCC2025/012	RESSOURCES HUMAINES : Délibération annuelle de principe autorisant le Président à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers et pour pourvoir aux remplacements d'agents indisponibles	Approuvé à l'unanimité